

Vente Sur Pied et en Bloc

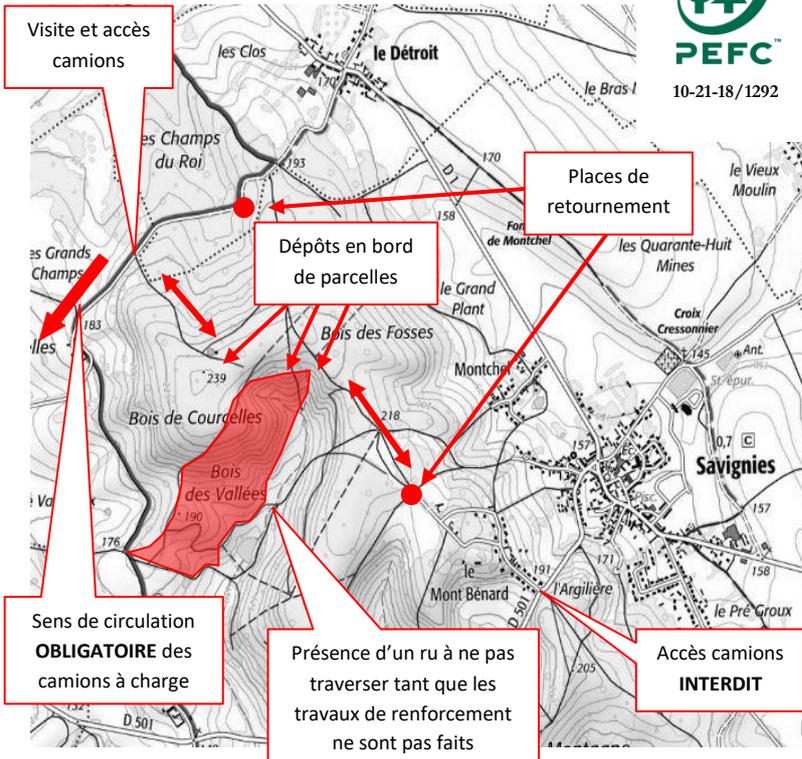


Propriétaire : GF du Bois des Vallées
 Certification : PEFC : 10-21-18/1292
 Département : Oise (60)
 Localisation : 10 km à l'Ouest de Beauvais
 Commune : Savignies
 Lieu-dit : Bois des Vallées
 Coordonnées GPS : Longitude : 1,938977°
 (Degrés Décimaux) Latitude : 49,472419°

Essence principale : **Chêne et châtaignier**
 Volume présumé : **517 m3**
 Nombre d'arbres : **378**
 Volume moyen : **1,4m3**

Nature coupe : coupe d'amélioration
 Parcelles PSG : 9/8p/10p
 Surface : 24 hectares environ
 Limites : chemins/peinture
 Marquage : un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps (attention ronds anciens ne font pas partie de la vente)
 Réserves : tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture se reporter au plan ci-contre

Visite :
 Lot estimé par Expert : JMP, LE, BC, MM
 Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com



Clauses générales EFF/FNB
 Conditions particulières du 24 octobre 2018

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Chêne			2	13	34	48	52	32	14	12	4		1		212	340	1,6
Châtaignier			25	55	50	14	7	4				1		156	162	1	
Frêne				2	4	2	1			1				10	15	1,5	
<i>Observations : 58 chênes gélifs sur 212 au total</i>															378	517	1,4

Clauses particulières

Préambule : constat d'huissier obligatoire de la route Courcelle-Detroit

Exploitation : **pas d'abattage du 15 avril au 15 juillet (Charte Natura2000)**, tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis font partie de la vente. **Avant d'intervenir prévenir Monsieur De Grootte (Maire de Savignies) au 06 15 36 05 94**

Débardage : par le haut de la parcelle, toute l'année par temps sec ou de gel. **ATTENTION** présence dans le bas de la parcelle d'un ru (ne pas traverser tant que les travaux de renforcement ne sont pas faits)

Stockage : au nord en bord de parcelle. **Avant d'intervenir prévenir la mairie de Pierrefitte (03 44 82 18 61) et Savignies (03 44 82 29 74)**

Délai d'abattage : 15 avril 2020

Délai de débardage et d'enlèvement : 15 octobre 2020

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant
 30 % par Billet à Ordre avalisé au 15.01.2019
 30 % par Billet à Ordre avalisé au 15.04.2019

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

